



ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ BOTANIQUE

DE LYON

Paraissant tous les trois mois

TOME XXV (1900)

NOTES ET MÉMOIRES

COMPTES RENDUS DES SÉANCES



SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

AU PALAIS-DES-ARTS, PLACE DES TERREAUX

GEORG, Libraire, passage de l'Hôtel-Dieu, 36-38.

1900

M. Magnin indique à grands traits les différences et ressemblances de la Flore des diverses parties de ce domaine; elle dépendent surtout des conditions géiques et climatiques. En ce qui concerne certaines espèces, il faut tenir compte du fait initial de leur localisation régionale qu'on a appelé l'endémicité et du contingent provenant des contrées environnantes.

SÉANCE DU 3 AVRIL 1900

PRÉSIDENTE DE M. VIVIAND-MOREL.

La Société a reçu :

Montevideo : Museo nacional; Anales XIII. — Chapel Hill : Elisha Mitchell scientific. Soc.; Journal XVI, 2. — Besançon : Institut botanique ; 1-6; Archives de la Flore jurassienne, 1-4.

COMMUNICATIONS.

M. le D^r LÉON BLANC présente le fruit d'une Asclépiadée, *Mandavillea suaveolens*, qui, comme celui de la Dionée et de quelques autres plantes bien connues, est conformé de manière à constituer une sorte de piège pour les bestioles qui s'y introduisent. Il montre ensuite une collection de plantes fossiles.

M. VIVIAND-MOREL offre à la Société un exemplaire de ses « Observations sur quelques plantes de Fontainebleau. » Dans ce travail, il rappelle les longues discussions entre les botanistes qui ont adhéré à la doctrine de Thurmann et ceux qui, sans contester l'influence de la structure physique, accordent une part prépondérante à celle de la composition chimique du sol. Ces derniers sont devenus de plus en plus nombreux après qu'on a démontré que la terre des parties de la Forêt où apparaissent des espèces calcicoles contient beaucoup plus de carbonate de chaux que la terre sableuse ou gréseuse sur laquelle ne croissent que des espèces calcifuges. Lorsqu'il y a mélange de calcicoles et de calcifuges, le sol, disait-on avec Contejean, contient assez de chaux pour suffire aux faibles exigences de la plupart des calcicoles et n'en renferme pas assez pour repousser les calcifuges. Cette dernière explication n'a pas été vérifiée

dans tous les cas pour lesquels elle a été invoquée, de sorte qu'elle semble un peu théorique et imaginée pour les besoins de la cause. Cependant, suivant M. Vivian-Morel, il est un cas où son application est manifestement exacte, c'est celui où, comme en plusieurs lieux de la Forêt de Fontainebleau, les racines des plantes s'étendent dans une couche épaisse d'humus résultant de la décomposition des débris végétaux et contenant une quantité de carbonate de chaux variant de 1 à 3 pour cent, tandis que la roche sous-jacente, qui seule a pu fournir ce composé minéral, ne contient de 2 à 3 millièmes pour cent de celui-ci. Qui aurait pu soupçonner à priori ce fait paradoxal que dans les cendres des plantes calcifuges, les Bruyères, la Digitale pourprée, la Grande Fougère par exemple, on trouve une quantité de chaux s'élevant quelquefois à 10 et même 15 pour cent.

La connaissance de ce fait, due aux investigations des chimistes, explique donc pourquoi il est possible de cultiver en terre de Bruyère, non seulement les Rhododendron, Azalea et autres calcifuges, mais encore un certain nombre d'autres calcicoles. Elle explique aussi, en vertu de l'aphorisme émis par Contejean, la coexistence en un même lieu de plantes sauvages à appétence diverse.

Il importe d'ailleurs de noter que l'action nocive du carbonate de chaux sur les espèces calcifuges s'exerce uniquement sur les organes radiculaires, puisqu'il est possible de faire vivre en terrain calcaire un Châtaignier greffé sur Chêne pédonculé ou sessile, de même qu'un Genêt silicicole sur *Cytisus laburnum*.

M. VIVIAN-MOREL montre plusieurs plantes actuellement fleuries dans le jardin de M. Jordan, entre autres *Petasites major*, *Ficaria grandiflora*, *Lamium maculatum*, *Narcissus bulbocodium*, *Tulipa præcox*.

On sait que cette dernière espèce est abondamment répandue dans les champs d'une partie de la Provence. Il ne faudrait pas, à cause de ce motif, conclure que la Tulipe précoce a de tout temps appartenu à la Flore française. On a des raisons pour admettre que cette Tulipe, qui jamais ne graine, est un hybride résultant du mariage d'une espèce étrangère avec une de nos Tulipes indigènes.
